

pour cultiver ses terres ; et la grange, par la même raison, il n'y aura plus de charpentier pour te la faire.

—Mais tu me fais penser à une chose, Jean-Louis, dit le maître maçon ; si le père Simon et tous les autres cordonniers quittent leur état, il faudra donc que nous allions au pieds, puisqu'il n'y aura plus personne pour nous faire des soulers ?

—Non-seulement au pieds, mais nus comme des vers par tout le corps, puisque les tailleurs et les autres auront dû tous quitter leur état, sans peine de laisser leurs terres en friche.

—Eh bien ! il faut en convenir ; la république démocratique et sociale nous aura rendu là un fameux service avec son égalité tant vantée.

—Je ne vois rien à répondre à tout ce que nous ont dit là Jean-Louis et Pierre Leblond, dit Renaud ; ça me paraît clair comme le jour, et tout ce qui m'étonne maintenant, c'est qu'on ait pu croire à de pareilles balivernes.

—C'est la preuve, mon ami, combien il est facile d'imposer à la multitude, en lui promettant quelque chose qui la flatte.

L'instituteur de la commune, autrefois monsieur, aujourd'hui le citoyen Jérôme Lefranc, assista à cette réunion, et n'avait encore dit ce qu'il avait vu si bien aimée république démocratique et sociale subir un échec dans l'esprit des assistants. Craignant qu'elle ne finit par succomber tout-à-fait, il voulut essayer de prendre sa défense, et s'adressant à Pierre Leblond, il lui dit :

—Je ne suis pas plus que vous partisan de cette égalité absolue de fortune que je reconnais impossible à établir, et qui n'est pas non plus, j'en suis bien certain, dans la pensée de ceux dont on a mal interprété les doctrines et les promesses.

—Pardou, monsieurs Lefranc, si je vous interromps, dit Pierre Leblond ; mais il est important de nous entendre sur ce premier point, avant d'en entamer un autre. Vous dites que cette égalité n'a pas été dans leur intention ; je ne dis pas qu'ils ne se réservent pas de pesecamoter plus tard, et je suis même assez porté à le croire ; c'est l'habitude de tous les faiseurs de révolutions, qui promettent toujours plus de beurre que de pain, et qui, en définitive n'ont que de la misère à donner à leurs dupes. Je ne suis pas né d'hier, monsieur Lefranc, et je me rappelle très-bien que la France a accepté Louis-Philippe parce qu'il lui promettait un gouvernement à bon marché, et que ce gouvernement, soit dit en passant, nous a coûté une augmentation d'impôt de près de six cent millions, presque le double de ce que nous payions sous Charles X. Mais c'est de l'histoire ancienne, ça maintenant, n'en parlons plus. Quant à vos docteurs socialistes, je soutiens qu'on a dû interpréter leurs promesses comme on l'a fait. En effet, qu'est-ce qu'ils ont dit ? Plus de riches ni de pauvres ; répartition équitable de la fortune publique ; égalité de tous les citoyens. Or, pour qu'il n'y ait plus ni riches ni pauvres, il faut que tout le monde ait la même fortune suffisante, autrement il n'y aurait plus que des pauvres. Si vous avez seulement 5,000 fr., et que je n'en aie que 500, évidemment vous serez riche en comparaison de moi ; la répartition n'aura pas été équitable, et il n'y aura plus d'égalité entre nous, et toutes leurs promesses auront été faussées. Vous le voyez donc bien, on n'a pas pu les interpréter autrement qu'on ne l'a fait ; il n'y avait là-dessous que deux partis à prendre, ou de les regarder comme de vrais charlatans qui ne veulent que tromper le peuple pour profiter de son erreur, ou de croire que véritablement ils voulaient égaliser toutes les fortunes au moyen d'un partage égal. Les hommes qui savent raisonner ont pris le premier parti, les autres ont pris le second.

—Enfin, quoi que vous disiez, il est certain que c'est une chose qui érie vengeance, de voir tant des riches qui regorgent de tout, à côté de tant de pauvres qui n'ont rien.

—C'est des phrases qui ne signifient rien, ça, monsieur Lefranc, et ce n'est pas ceux qui les ont mises en vogue qui se montrent le plus empoussiés, voyez-en bien certain, à secourir les pauvres. Pour trouver ceux-là, ce n'est pas parmi les gens qui secouaient tous les galénies, tous ces repris de justice, tous les mauvais su-

jets qu'ils peuvent rencontrer pour aller crier dans les clubs et dans les rues : Vive l'enfer ! vive la guillotine ! qu'il faut aller les chercher ; c'est parmi toutes ces excellentes dames et tous ces bons jeunes gens qui vont plus souvent à la messe qu'aux spectacles et aux guinguettes ; c'est parmi tous ces honnêtes gens, tous ces bons chrétiens qui cachent à leur main gauche ce que fait leur main droite, et qui mettent autant d'ardeur à aller trouver le malheureux pour le secourir, que les autres en mettent à la recherche des jous-sances les plus raffinées, les plus coûteuses et quelquefois les plus coupables. Il y a des riches, oui, sans doute, et loin de m'en plaindre, je dis que c'est un grand bonheur, et qu'une nation serait bien malheureuse si elle n'en avait pas. Qu'est-ce qui ferait aller le commerce sans eux ? Qu'est-ce qui achèterait en détail au marchand ce que celui-ci achète en gros au fabricant ? Qu'est-ce qui ferait de gros achats de marchandises pour aller les revendre dans les pays étrangers et en rapporter des choses que nous n'avons pas ici, et qui nous sont cependant nécessaires ? Qu'est-ce qui établirait de ces grandes fabriques où l'on donne la vie à gagner à des centaines, et quelquefois à des milliers d'ouvriers ? Qu'est-ce qui pourrait secourir les pauvres dans les moments difficiles de famine ou d'épidémie, ou dans ces grands dé-sastres de tempête, d'inondation, d'incendie qui n'arrivent que trop souvent ! Car vous ne prétendez pas, sans doute, monsieur Lefranc, qu'il n'y aurait plus de pauvres en France parce que la répartition aurait donné à chacun, tout au plus, et j'en doute encore, peut-être la valeur de quelques cents francs qu'il aurait dépensés au bout de huit jours de ribote. Loin donc de crier après les riches, monsieur Lefranc, priez, au contraire, le bon Dieu, si cependant vous le priez qu'il y en ait beaucoup ; car ils sont les greniers d'abondance des pauvres ; on ne pourrait pas plus se passer d'eux dans un Etat que d'eau dans une contrée.

—Eh bien, citoyen Jérôme Lefranc, dit Jean-Louis d'un ton gregnard, n'avez-vous à répondre à Pierre Leblond ?

—Je n'ai rien à répondre à un homme qui n'entend pas le plus petit mot en politique.

—Diable ! vous êtes donc un fameux malin, vous citoyen Jérôme Lefranc ? Mais ne serait-ce pas plutôt parce que vous ne savez que lui répondre, que vous prenez ces grands airs-là ? Je me suis laissé dire qu'il y en avait plus d'un qui se servait de ce moyen-là, c'est plus commode.

—Le parti auquel je me fais gloire d'appartenir n'a pas besoin de votre approbation. Dieu merci ! ceux qui sont à sa tête ont fait leurs preuves.

—Oui, elles sont belles leurs preuves, et je vous conseille de les vanter. Ils ont, en effet, et pour le grand malheur de la France, géré les affaires pendant plusieurs mois, et voulez-vous que je vous dise ce qu'ils ont fait ? Ils ont dépensé, non seulement tout l'argent du Trésor, mais encore tous les dons volontaires qu'un grand nombre de braves gens, trop confiants, sont venus apporter à la république nouvelle ; et ce n'est pas étonnant, leur chef avait, contre lui, je ne sais combien, il y en a qui disent jusqu'à dix-huit condamnations par corps pour dettes, il a bien fallu les payer avant d'acheter quelques mois après, sous le nom de sa femme, une propriété de six cent mille francs ! Comme ils avaient besoin d'avoir toujours sous la main, et à leur discrétion, un grand nombre de fauconniers, prêts à tout faire pour les soutenir, ils ont fondé les ateliers nationaux, où ils les payaient fort cher pour se reposer du matin au soir. Les fonds de la ville de Paris ont servi à établir des banquets à l'hôtel-de-ville, où tout ce qui avait fait le coup de fusil dans les rues, et qu'ils carrossaient pour les renvoyer, au besoin, en faire encore autant si on les attaquait, venait boire et godailler tout à son aise. Ils ont couvert la France de commissaires extraordinaires payés fort cher, et qui n'avaient d'autre mission que de pervertir l'esprit public, de semer la division et la haine entre les différentes classes de citoyens, de répandre enfin partout les germes d'un désordre qui pouvait seul leur faire espérer la continuation de leurs pouvoirs. Non contents de jeter ainsi le trouble dans leurs pays, ils ont voulu le porter aussi dans les pays voisins, et vous devez vous rappeler leur fameuse expédition en Belgique, où que les champions qu'ils y avaient envoyés ont été beaucoup plus prompts à s'enfuir,

quand on leur a montré les dents, que courageux à se battre. Enfin, enfin... je ne saurais pas tout raconter, parce qu'il y en a trop long ; mais je crois que c'est bien assez comme ça. Eh bien maintenant, voyons, c'est y vrai, tout ce que je viens de dire ? N'a-t-on pas bien fait de les chasser ? Et quand ils viennent aujourd'hui refaire de nouvelles promesses et de tenter de nouveaux coups de main, pour tâcher de ressaisir le pouvoir qu'ils ont perdu, n'est-ce pas un droit de leur dire : "Vous nous avez trompés une première fois, vous ne nous trompez pas une seconde fois ?"

—Je le répète, il ne convient pas de discuter avec des ignorants comme vous. Tiens, ce farceur ! il ne veut pas discuter avec des ignorants comme nous, et tous les jours il endoctrine de pauvres diables qui ne savent que lui répondre, et auxquels il fait croire que des vessies sont des lanternes.

—Vous avez vos opinions, j'ai les miennes ; toutes sont respectables. Je n'ai que ça à vous dire. —Quoi, même celles de cette assassin qu'on a exécuté il y a huit jours, et qui répondait tranquillement à ceux qui voulaient lui faire honte de son crime : "C'est mon opinion." —Ne prenez-vous pour un voleur et un assassin.

—Ma foi ? écoutez donc, on pourrait en être tenté, puisque vous trouvez que leurs opinions sont respectables. —Ce n'est pas pour eux que je dis ça. —Il fallait donc vous expliquer ; c'est en généralisant ainsi ce qui ne peut être que particulier qu'on dit, qu'on fait croire, et souvent qu'on fait faire aux autres les plus grosses bêtises. Si vous aviez dit tout simplement : "Il y a des opinions respectables," ça aurait été la vérité, et tous le monde aurait été comme vous ; mais alors, ça n'aurait plus été qu'une phrase banale, ça n'aurait pas eu de sel, et ça n'aurait plus produit l'effet que vous vouliez en obtenir. N'la pourquoi vous êtes monté sur vos grands chevaux pour nous dire d'un ton solennel : "Toutes les opinions sont respectables." Malheureusement, vous aviez affaire à des gens qui ne se payent pas de paroles.

—Eh bien ! Jérôme, je crois que t'en as assez comme ça, dit Renaud ; et quand à nous autres, après ce que nous ont expliqué Pierre Leblond et Jean-Louis, je ne pense pas qu'il en reste un seul qui soit tenté de croire encore à ces belles promesses qui nous avaient réduits comme de vrais innocents que nous étions.

—Non, non, s'écria-t-on de tous les côtés de la salle ; au diable leur république démocratique et sociale ! Et ce fut sur ce cri que chacun se retira. B. D.

Une Chance pour le Commerce !

PAR ENCAN Sera vendu, MARDI prochain, le 5 février courant, sur les lieux, savoir :

UNE MAISON, à 2 étages, Rue et Faub. St. Vallier, APPARTENANT AUX HÉRITIERS DRAPEAU.

Voisin de la propriété de feu le FRERE LOUIS. Cette maison est située, par conséquent, dans le quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'ÉPICERIE ou des GRAINS, vu la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties incontestables seront données aux acquéreurs. La vente aura lieu à DEUX heures. JOSEPH PETITCLERC, N. P. Québec, 1er. février 1850.

PREMIER VAISSEAU DE LONDRES POUR QUÉBEC ET MONTREAL

LA Barque "LADY ELGIN" Capt. D. Irons, est maintenant en chargement pour Québec et Montréal, et sera expédiée le 20 mars. Pour fret, s'adresser à M. Robert Harrison et Cie, 18 Phillipot Lane, Londres ; ou à Messrs. C. E. LEVEY et Cie., Propriétaires. Québec, 1er fév. 1850.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire Ocean, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Papiers, Corbeilles, Gibecières, Papiers pour la pêche, &c., &c. J. & O. Bramazio.

COMMANDES

POU LA FRANCE.

Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 1<sup>er</sup> février et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horlogeries, et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de lui confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plus tôt possible.

STANISLAS DRAPEAU. Agent général en Canada

MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec, 20 janvier 1850.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

EN conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à

L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal. 9 novembre, 1849.

PRIX REDUIT.

LA LYRE CANADIENNE

ou Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes :

Par chaque copie reliée, 2s. Do brochée, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Crémazie rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchet, rue Lamontagne. Québec, 9 janv. 1850.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS de New-York. les 1er et 15 de chaque mois.

STEAMERS POUR CHAGRES :

SALON de l'arrière \$125, de l'avant \$100

CABINE d'en bas \$90, Steerage \$65

POUR LA HAVANE, 1re Cabine \$100, 2de \$90, Steerage \$50

DE PANAMA A ST. BLAS, Cabine \$225, Steerage \$100

DE A ST. DIEGO, Cabine \$250, Steerage \$125

DE SAN-FRANCISCO, Cabine \$300, Steerage \$150

PAQUEBOTS A VOILES, Partant de New-York chaque semaine.

POUR SAN-FRANCISCO, Cabine, de \$225 à \$25, Steerage \$125 à \$150

Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec.

ou à J. C. ROBILARD, 86 Cedar Street, New-York, 22 novembre.

CHARES BAILLARGE.

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Appentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de

CAOUTCHOUC,

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'Établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

15,000 PAIRES de Souliers communs de Caoutchouc, de bonne qualité, style original, pour Dames et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10d, jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelées Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Dépot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille. Québec, 3 décembre, 1849. T. CASEY.

BAZAR

de la Société charitable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'École des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames FAN VELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOULDSEY.

Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et H. Tessier, tiendront la table de rafraichissement.

Par ordre, JOSEPHTE MASSUE, Secrétaire

Québec, 7 Décembre, 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVRE de "DeeKuyper's" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie.

Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. Scott, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande-Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Dec 1849

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet, ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, comté de Rimouski, ou au soussigné à Québec. E. LACROIX, rue Sault au-Matelot. Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, Jr. Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents bureaux à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui paraissent en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

DR. GIBOUX, APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement 2 RUE LA FABRIQUE. vis-à-vis le Magasin de M. Boissieu, QUÉBEC.

H. S. DALKIN, MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

G. TALBOT.

Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e poste de la Cour. Québec, 14 mai 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossez, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.